



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 65920

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur la création d'un nouveau droit d'alerte spécifique, dans le cadre de nouvelles missions incombant à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Dans son étude « numérique et droits fondamentaux » publiée en septembre 2014, le Conseil d'État recommande (proposition n° 7) de créer un droit d'alerte pour les salariés des organismes traitant des données personnelles, par des processus d'information et de déclaration sous la responsabilité de la CNIL. Il souhaite connaître sa position sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65920

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)